Bulletin d'inscription

Le bulletin d'inscription est à renvoyer ou à faxer **au plus tard le 24 avril 2020**

- par e-mail à commande@anthemis.be ▪ par courrier à Anthemis – Place Albert 1er, 9 – 1300 Limal ▪ par fax au 010/40 21 84

À compléter en MAJUSCULES svp

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Entreprise : .....

Adresse : .....

Localité : ..... Code postal : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-Mail : ..... TVA : .....

❑ Je suis abonné au *Bulletin de la procédure et des voies d'exécution* et/ou je suis membre de l'Union Francophone des Huissiers de Justice. Je participe au colloque « Le recouvrement des créances alimentaires » et verse, à la réception de la facture, la somme de 120 € TVAC.

❑ Je ne suis pas abonné au *Bulletin de la procédure et des voies d'exécution*. Je participe au colloque « Le recouvrement des créances alimentaires » et verse, à la réception de la facture, la somme de 170 € TVAC, somme qui comprend également l'abonnement à l'essai (livraison de 4 numéros).

Date : ..... Signature : .....

Renseignements pratiques

Date

Le mardi 28 avril 2020 de 13h30 à 17h30

Lieu

3Square Brabant-wallon (Club Justine Henin)
Avenue Léon Fournet, 20
1342 Limelette
Parking gratuit sur place

Formation permanente

Des attestations de présence seront remises aux participants du colloque.

- Avocats.be : demande en cous
- Huissiers de justice : 3 points juridiques
- Magistrats (IFJ) : demande en cours
- Notaires : demande en cours

Inscription

Au moyen du bulletin ci-joint, à renvoyer avant le 24 avril 2020

- par courrier : Anthemis – Mme Gaelle Lejeune – Place Albert Ier, 9 – 1300 Limal
- par fax : 010/40.21.84
- par e-mail : commande@anthemis.be
- inscription en ligne sur www.anthemis.be, rubrique « Formations »

Frais d'inscription

Le droit d'inscription comprend la participation au colloque, la pause-café et un numéro spécial du *Bulletin de la procédure et des voies d'exécution* sur le thème du colloque. Il s'élève à :

- 120 € TVAC participation au colloque pour les abonnés au « Bulletin de la procédure et des voies d'exécution » et/ou les membres de l'Union Francophone des Huissiers de Justice
- 170 € TVAC participation au colloque et abonnement à l'essai comprenant la livraison de 4 numéros du « Bulletin de la procédure et des voies d'exécution »

Contact

Mme Méghane Philippart
Tél. : 010/42.02.99
Email : meghane.philippart@anthemis.be

www.ufhj.be

ANTHEMIS

Colloque du Bulletin de la procédure et des voies d'exécution

Le recouvrement des créances alimentaires

Les articles 203 à 203*quater* du Code civil en application

Limelette
Le mardi **28 avril 2020**
13h30 à 17h30

Sous la présidence de
Evelyne Rixhon et **Quentin Debray**

www.ufhj.be

ANTHEMIS

Le recouvrement des créances alimentaires

Les articles 203 à 203*quater* du Code civil en application

Limelette
Le mardi **28 avril 2020**
13h30 à 17h30

La loi du 19 mars 2010 visant à promouvoir une objectivation du calcul des contributions alimentaires des père et mère au profit de leurs enfants a imposé aux juges une motivation afin de permettre une meilleure compréhension de leur jugement et, partant, de leur respect.

Près de 10 ans plus tard, le contentieux relatif au recouvrement des créances alimentaires ne cesse pourtant d'augmenter. Devant le juge des saisies, il est fréquemment question de violation de l'autorité parentale et de violation de l'autorité de chose jugée, les frais exceptionnels réclamés n'étant pas ceux définis par le juge du fond.

Le législateur a donc modifié l'article 203*bis*, §3, du Code civil. La preuve de l'accord préalable est facilitée et les frais exceptionnels sont maintenant définis. Gageons que le nombre de procès diminuera même si la période transitoire s'avère difficile.

Ces récentes évolutions méritaient d'être commentées et décryptées par des spécialistes acteurs du terrain. Le colloque du *Bulletin des procédures et des voies d'exécution* sera ainsi l'occasion de faire un point sur tous les aspects de la matière : en partant de la définition de l'obligation d'entretien et d'éducation des enfants, pour poursuivre avec les normes de droit civil et de droit judiciaire au service du recouvrement des créances alimentaires et conclure avec les outils de recouvrement dont le créancier dispose tant au niveau national qu'international.

Une formation qui intéressera certainement tous les praticiens du recouvrement et en droit de la famille.

Programme

Sous la présidence d'**Evelyne Rixhon**, vice-présidente du Tribunal de première instance de Liège et de **Quentin Debray**, huissier de justice, président de l'Union Francophone des Huissiers de Justice

13:30 Accueil des participants

14:00 **Introduction**

Evelyne Rixhon, vice-présidente du Tribunal de première instance de Liège

14:15 **En quoi consiste l'obligation d'entretien et d'éducation des enfants**

Marguerite Crasson, juge au Tribunal de la famille de Liège

15:05 **Les normes de droit civil et de droit judiciaire au service du recouvrement des créances alimentaires**

Albane Toussaint, avocate au barreau de Mons, assistante au Centre de droit privé de l'UCLouvain

15:45 **Questions - Réponses**

15:55 Pause-café

16:15 **Les outils de recouvrement au niveau national et international**

Marie-Christine Bauche, huissier de justice, formatrice et membre du conseil d'administration de l'Union francophone des huissiers de justice

16:55 **Conclusions**

Nicolas Gendrin, juge au Tribunal de la famille de Namur

17:10 **Questions – Réponses**

17:30 Clôture des travaux

Le Bulletin de la procédure et des voies d'exécution

Périodique de veille législative et jurisprudentielle de l'Union francophone des huissiers de justice

Tous les deux mois, le *Bulletin de la procédure et des voies d'exécution* propose dans les domaines intéressant les professionnels confrontés à la **procédure judiciaire ou au recouvrement**, qu'il soit amiable ou judiciaire :

- **l'essentiel de l'actualité** ;
- **des dossiers thématiques** ;
- **des articles ciblés** sur les matières des compétences et des recours, sur les créances, les sûretés, le recouvrement amiable et les voies d'exécution au sens large, et plus généralement sur toute matière où l'huissier de justice intervient ;
- **des articles** sur le droit civil et judiciaire, mais aussi sur le droit **social, fiscal, et pénal** ;
- **des commentaires** des meilleurs spécialistes illustrés par de nombreux **exemples et cas pratiques**.

À destination des avocats, huissiers de justice, magistrats, notaires, services juridiques, services de recouvrement, pouvoirs publics, le *Bulletin* est disponible en version papier et également sur internet : ***www.bulletindelaprocedure.be***

Ce site est accessible à tous les abonnés à la revue pendant la durée de leur abonnement papier, sans supplément de prix. Conçu comme un complément à la revue papier, le site offre de nombreuses fonctionnalités, notamment :

- les derniers numéros parus,
- l'ensemble des archives du *Bulletin Juridique & Social* depuis 2016,
- le texte intégral d'une large sélection de décisions de jurisprudence commentées dans la revue,
- un moteur de recherche rapide et très intuitif : recherche full texte et par critères (année, numéro, juridiction, auteur...),
- la possibilité de recevoir par mail le sommaire des numéros.

Bimestriel - 16 pages par numéro - 6 numéros par an
Abonnement annuel papier + web : 132,50 € TVAC
Abonnement annuel numérique : 106 € TVAC